

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50189 Numéro SIREN : 348 649 393 Nom ou dénomination : A. SCHULMAN PLASTICS
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 1636

A.Schulman Plastics SAS

Passif		Au 31/12/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 500 000)	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	50 000	50 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 793 440	3 916 579
	Report à nouveau		-34 093
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 721 979	910 954
	Situation nette avant répartition	3 621 461	5 343 440
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	1 722 477	1 722 477
Total		5 343 938	7 065 917
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	1 495 452	1 363 345
	Provisions pour charges		
Total		1 495 452	1 363 345
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 629 818	2 047 234
	Total	3 629 818	2 047 234
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	980 010	1 352 308
	Dettes fiscales et sociales	2 470 113	2 727 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	33 303	36 255
	Instruments de trésorerie		
Total		3 483 426	4 116 532
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 113 245	6 163 766
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		13 952 635	14 593 028
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	7 113 245	6 163 766

A.Schulman Plastics SAS

Périodes 01/09/2017 31/08/2018 Durées 12 mois
01/09/2018 31/12/2019 16 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens		85 721	85 721	96 587
	- Services		23 957 840	23 957 840	18 203 244
	Chiffre d'affaires net		24 043 562	24 043 562	18 299 831
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			27 980	69 480
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3	
	Autres produits				
	Total			24 071 546	18 369 312
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks			-488 592	7 523 552
	Autres achats et charges externes (3)			10 510 831	7 14 873
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 188 060	4 983 678
	Salaires et traitements			6 427 062	1 748 663
	Charges sociales			2 231 859	1 343 346
	Dotations amortissements			1 829 510	
	d'exploitation provisions				
	Autres charges			132 107	294 700
	Total			21 831 199	16 609 455
	Résultat d'exploitation	A		2 240 347	1 759 856
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			6 729	71 677
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			6 729	71 677
	Résultat financier	D		-6 729	-71 677
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		2 233 617	1 688 179

A.Schulman Plastics SAS

Périodes 01/09/2017 31/08/2018 Durées 12 mois
01/09/2018 31/12/2019 16 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		9 805
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		9 805
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 205 569	9 805
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	3 205 569	9 805
Résultat exceptionnel		F	
		-3 205 569	
Participation des salariés aux résultats		G	188 125
Impôt sur les bénéfices		H	561 903
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			910 954
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



A.Schulman Plastics

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos

31 décembre 2019

mai 2020

Ce rapport contient 23 pages

Schulman plastics Annexe 2019

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Evénements principaux de l'exercice	3
1.2	Evénements postérieurs à la clôture	3
2	Principes et méthodes comptables	5
2.1	Principes et méthodes comptables	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1	Actif immobilisé	7
3.1.1	Immobilisations incorporelles	8
3.1.2	Immobilisations corporelles	9
3.1.3	Immobilisations financières	11
3.2	Actif circulant	12
3.2.1	État des stocks	12
3.2.2	Actif circulant / dépréciations	12
3.2.3	Précisions sur d'autres créances significatives et classement par échéances	12
3.2.4	Détail des produits à recevoir	12
3.2.5	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	13
3.2.6	Pool de Trésorerie	13
3.3	Capitaux propres	13
3.3.1	Capital social	13
3.3.2	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société	14
3.3.3	Variation des capitaux propres	14
3.4	Passifs et provisions	15
3.4.1	Provisions	15
3.4.2	Précisions sur d'autres dettes & classement par échéance	15
3.5	Compte de résultat	16
3.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	16
3.5.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	17
4	Informations relatives à la fiscalité	17
4.1	Impôt sur les bénéfices	18
4.1.1	Ventilation	18
4.1.2	Impôt différé	18
4.1.3	Autres informations spécifiques	19
4.1.4	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	19



Informations au titre des opérations réalisées avec des
parties liées 20

6	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	21
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	21
7	Autres informations	22
7.1	Informations relatives à l'effectif	22
7.2	Rémunération des dirigeants	22
7.3	Intégration fiscale	22

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice clos au 31 décembre 2019 est un exercice de 16 mois qui couvre la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019. Ce changement de date a été réalisé pour harmonisation des dates de clôture avec le groupe LyondellBasell.

Au cours de l'exercice, la société A.Schulman Plastics SAS a reçu de l'administration fiscale l'acceptation de la méthode de prix de transfert qui avait été initialement contestée dans le cadre d'un contrôle. Cependant l'administration a maintenu le redressement pour la première année d'application d'un montant de 3205 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2012. La société lors de la clôture de l'exercice précédent qui considérait avoir de sérieux arguments n'avait pas constitué de provision au titre de ce risque. Après une nouvelle revue fiscale, il a été décidé d'accepter le redressement qui a un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 3205 K€.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

L'intégration de A Schulman Plastics dans le groupe LyondellBasell va s'accompagner à compter de mai 2020 par 3 changements essentiels :

- a) Le changement d'ERP. La société va passer sous SAP afin de simplifier son intégration et d'améliorer sa gestion
- b) Depuis 2012 A Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics Bornem BVBA. Ce mode de production ne correspond pas à la manière dont le groupe LyondellBasell souhaite évaluer la performance de ses entités. A compter du 1^{er} mai 2020 A Schulman Plastics SAS va agir en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficiera comme auparavant du support des services de A Schulman Plastics Bornem BVBA.
- c) La signature d'un contrat avec Basell Sales & Marketing Company (BSM) qui va permettre de revendre en Europe les produits manufacturés.

L'impact de ces 2 derniers changements va entraîner :

- * une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de A Schulman Plastics SAS (qui facturera en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiendront)
- * des résultats prévisionnels qui devraient augmenter significativement
- * un besoin de fond de roulement qui sera financé par le Cashpool du groupe

La pandémie du Covid 19 a encore un impact très inégal selon les activités (forte demande en médical, emballage et agriculture, chute de la demande en Automobile...). Il est rappelé que :

- a) A Schulman Plastics fait partie d'un Cashpool et qu'à ce titre aucun problème de disponibilité n'est actuellement prévisible
- b) Le groupe LyondellBasell a pris la décision de limiter certains investissements pour permettre le financement des aléas actuels et n'a pas souhaité bénéficier des délais et reports de paiement d'impôts proposés par le Gouvernement.



Schulman Plastics
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Montants exprimés en EUR

KPMG Entreprises
mai 2020

- c) Pour le mois d'avril 2020 on note une baisse de la production de 19% par rapport au mois d'avril 2019 cependant compte tenu des modalités de facturation de l'activité travail à façon cela a un impact négligeable sur le résultat du mois

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (avec un changement de méthode concernant les Indemnités de fin de carrière voir ci-dessous)
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de l'entreprise tels que ceux résultant des garanties données aux clients, des opérations traitées en monnaies étrangères ou les risques résultant de litiges.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite. La société a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite et d'appliquer pour la première fois la méthode du corridor conformément à la recommandation de l'ANC et par alignement avec la méthode utilisée par le Groupe LyondellBasell en France. L'écart d'engagement à la clôture est limité à 259 K€ (1408K (avec corridor) contre 1667 K€ (sans corridor)). Il n'a pas d'impact sur le résultat compte tenu des modalités de calcul des frais refacturés dans la cadre de l'accord de façonnage.

Les principaux taux utilisés pour cette évaluation ont évolué de la manière suivante :

	31/12/19	31/08/18
Actualisation de la dette actuarielle	0,40%	1,41%
Augmentation des salaires	2,25%	2,25%



Schulman Plastics
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Montants exprimés en EUR

KPMG Entreprises
mai 2020

Table de mortalité utilisée INSEE 2013-2015 Hommes/Femmes

Âge moyen du départ à la retraite : Âge auquel les personnes auront le droit à une retraite à
taux plein (calculé personne par personne : moyenne âge départ 64,6)

La provision pour médailles du travail prend en compte le turnover constaté dans l'entreprise, le
montant actuel des indemnités versées au titre des médailles du travail, le rapport entre leur
ancienneté actuelle dans l'entreprise par rapport à leur ancienneté future et l'actualisation des
sommes qui seront payées dans le futur.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner selon l'utilisation prévue ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissement sont présentés aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.2.

3.1.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1.1 Tableau des immobilisations

<i>Postes du bilan</i> <i>En €</i>	<i>Valeur début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions et rebuts</i>	<i>Virement de poste à poste</i>	<i>Valeur fin d'exercice</i>
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	113 606	5 900	611	-	118 894
TOTAL	113 606	5 900	611	-	118 894

3.1.1.2 Tableau des amortissements

<i>Postes du bilan</i> <i>En €</i>	<i>Amortissements cumulés à l'ouverture</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Amortissements cumulés à la clôture</i>
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	103 875	4 139	611	107 403
TOTAL	103 875	4 139	611	107 403

3.1.1.3 Frais d'établissement

Néant

3.1.1.4 Frais de recherche et développement

Néant

3.1.1.5 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont amorties linéairement sur 1 à 5 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

3.1.2 Immobilisations corporelles

3.1.2.1 Tableau des immobilisations

<i>Postes du bilan En €</i>	<i>Valeur début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions et rebuts</i>	<i>Virement de poste à poste</i>	<i>Valeur fin d'exercice</i>
Terrains	598 458	-	-	-	598 458
Constructions	5 391 530	1 720	-	-	5 393 250
Installations techniques, matériel et outillage	30 285 773	359 642	1 580 248	670 200	29 735 367
Installations générales, agencements, aménagements	9 434 718	12 200	459 873	-	8 987 045
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	582 066	137 240	14 634	-	704 672
Immobilisations en cours (*)	963 741	-	-	- 670 200	293 541
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
TOTAL	47 256 286	510 802	2 054 755	-	45 712 333

(*) Ces postes ne concernent que des opérations relatives aux matériels et installations industriels.

3.1.2.2 Tableau des amortissements et des dépréciations

<i>Postes du bilan</i>	<i>Amortissements cumulés à l'ouverture</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Amortissements cumulés à la clôture</i>
Agencement de terrain	388 315	5 077	-	393 392
Constructions	4 466 448	124 002	24 559	4 565 892
Installations techniques, matériel et outillage (*)	23 277 700	1 496 636	1 580 248	23 194 088
Installations générales, agencements, aménagements	9 043 718	159 276	459 873	8 743 122
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	479 956	40 380	14 634	505 703
Total Amortissements	37 656 138	1 825 371	2 079 314	37 402 197
	-	-	-	-
Total Dépréciations	-	-	-	-
TOTAL	37 656 138	1 825 371	2 079 314	37 402 197

Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Agencement de terrain	Linéaire	10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	2.5 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

3.1.3 Immobilisations financières

3.1.3.1 Tableau des immobilisations

Néant

3.1.3.2 Tableau des Dépréciations

Néant

3.2 **Actif circulant**

3.2.1 *État des stocks*

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks Matières premières, approvisionnements	488 592	-	488 592
Produits finis	-	-	-
Total	488 592	-	488 592

3.2.2 *Actif circulant / dépréciations*

Postes de l'actif circulant	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks	488 592	-	488 592
Créances clients	2 757 927	-	2 757 927
Autres créances	2 370 410	-	2 370 410
Total	5 616 929	-	5 616 929

3.2.3 *Précisions sur d'autres créances significatives et classement par échéances*

Rubriques en €	Total	à un an au plus	à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 757 927	2 757 927	-
Créances sociales	80	80	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Autres créances fiscales (TVA & CET)	371 789	371 789	-
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	-	-	-
Cashpool	1 998 446	1 998 446	-
Débiteurs divers	95	95	-
Total	5 128 337	5 128 337	-

3.2.4 *Détail des produits à recevoir*

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant en €
Client factures à établir	1 425 365
Fournisseurs, avoirs à recevoir	-

Organismes sociaux à recevoir	-
Etat : produits à recevoir	-
Divers- produits à recevoir	-
TOTAL	1 425 365

3.2.5 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	Montant en €
Charges constatées d'avance	38 632
Ecart de conversion actif	-
TOTAL	38 632

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des charges d'exploitation.

3.2.6 Pool de Trésorerie

Un pool de trésorerie a été mis en place depuis plusieurs années auprès de la société A Schulman Holdings Sarl. A la clôture de l'exercice, le solde de trésorerie, constaté en autres créances s'élève à 1 998 K€.

3.3 Capitaux propres

3.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	32 000	500 000€
Mouvements :		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	32 000	500 000€



3.3.2 *Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société*

Société mère :
A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE SAS
Rue Alex Schulman
08600 GIVET

Société Consolidante :
LyondellBasell Industries NV
Delftseplein 27E
3013 AA ROTTERDAM
The Netherlands

3.3.3 *Variation des capitaux propres*

En €	N-1	+	-	N
Capital	500 000	-	-	500 000
Réserves légales et statutaires	50 000	-	-	50 000
Autres réserves	3 916 579	876 861	-	4 793 440
Report à nouveau	- 34 093	34 093	-	0
Résultat	910 954	- 1 721 979	910 954	- 1 721 979
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées (*)	1 722 477	-	-	1 722 477
Total	7 065 917	-811 025	910 954	5 343 938

(*) Les provisions réglementées concernent uniquement des amortissements dérogatoires relatifs au retraitement de la levée d'option sur Crédit-Bail Immobilier.

3.4 Passifs et provisions

3.4.1 Provisions

En Euros	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotation s de l'exercice	Reprise s utilisées	Reprise s non utilisées	Reprise s par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	1 363 345	-	132 107	-	-	-	1 495 452
Total	1 363 345	-	132 107	-	-	-	1 495 452

— Provisions pour risques NEANT

— Provisions pour charges

L'évaluation en matière de médailles du travail est calculée par un actuaire et est comptabilisée au 31 décembre 2019 pour son montant total. A la clôture de l'exercice, le montant s'élève à 86 931 €, dont une dotation de 53 537 € comptabilisée sur l'exercice.

La société a fait le choix de comptabiliser la provision relative aux engagements retraite. L'engagement calculé à la clôture de l'exercice s'élève à 1 408 521 € avec une dotation comptabilisée au titre de l'exercice en cours pour un montant de 78 570 €.

3.4.2 Précisions sur d'autres dettes & classement par échéance

Rubriques en €	Total	à un an au plus	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt bancaire	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	-	-	-	-
Crédit mobilisable créances commerciales	-	-	-	-
Dépôts & Cautionnements reçus	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes d'impôt comptes Groupe	3 629 819	3 629 819	-	-
Dettes fournisseurs	980 010	980 010	-	-
Dettes sur le personnel	1 613 273	1 613 273	-	-
Dettes sur les organismes sociaux	780 601	708 601	-	-
Dettes fiscales	76 240	76 240	-	-
Autres dettes	33 303	33 303	-	-
Total	7 113 246	7 113 246	-	-

3.4.2.1 Charges à payer

<i>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
- Intérêts courus sur emprunts bancaires	-
- Frais bancaires à payer	-
Emprunts et dettes financières divers	-
- Intérêts courus sur compte courant	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 824
- Fournisseurs, factures non parvenues	378 824
Dettes fiscales et sociales	2 029 174
- Congés à payer et compte épargne temps	891 534
- Prime 13 ^{ème} mois à payer	-
- Primes à payer	186 935
- Prime d'intéressement	653 334
- Participation et forfait social	225 107
- Effort construction	18 652
- Taxe d'apprentissage	-
- Formation continue	8 782
- Charges fiscales à payer : TVTS, Taxe foncière, CVAE, divers	44 830
Autres dettes	33 303
- Avoirs à établir	-
- Divers, charges à payer	33 303

3.4.2.2 Produits constatés d'avance et écart de conversion passif

NEANT

3.5 Compte de résultat

3.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

	<i>Biens</i>	<i>Services</i>	<i>Total</i>
France	-	-	-
Export & livraison intracomm.	85 721	23 957 840	24 043 562
Chiffre d'Affaires	85 721	23 957 840	24 043 562

- Le chiffre d'affaires, reconnu au moment de la livraison des prestations et des produits, est réalisé exclusivement pour le compte des sociétés du groupe A.Schulman.

3.5.2 *Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits*

3.5.2.1 Détail des transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 27 980 € et concernent l'exploitation.

3.5.2.2 Détail du résultat financier

Produits financiers et charges financières (en €)	Montant
Produits financiers de participations	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	-
Autres intérêts et produits assimilés	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	-
Intérêts et charges assimilées (Intérêts cash pool)	-6 729
Autres charges financières	-
TOTAL	-6 729

3.5.2.3 Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels et charges exceptionnelles (en €)	Montant
Produit de cession des éléments d'actif cédés	-
Reprises sur amortissements dérogatoires	-
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
Autres charges exceptionnelles (*)	3 205 569
TOTAL	3 205 569

(*) Redressement titre de l'exercice clos le 31 août 2012 (premier exercice d'application de la méthode de prix de transfert)

4 Informations relatives à la fiscalité

4.1 Impôt sur les bénéfices

4.1.1 Ventilation

En €	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	2 233 617	-3 393 694
Impôts théoriques au taux de 33,33 %	- 561 903	-
Imputations diverses (*) (**)	-	-
Compensation (*)	-	-
Crédit généré (+) ou utilisé (-) (*) (**)	-	-
IS comptabilisé avant crédit d'impôt (*)	-561 903	-
Crédit impôt apprentissage	-	-
CIR	-	-
Résultat après impôt	1 671 714	-3 393 694

(*) Base ramenée au taux d'IS en vigueur (33,33 %)

(**) Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel

4.1.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases

■ Effort construction	16 580
■ Organic	0
■ Participation des salariés	188 125

Total base : **204 705**

■ Taux d'imposition :	33,33 %
Créance d'impôt différé	68 235

Allègement de la dette future d'impôt

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

■ Amortissements dérogatoires	1 722 477
Total base :	<u>1 722 477</u>
■ Taux d'imposition :	33.33%
Accroissement de la dette future d'impôt	<u>574 159</u>

4.1.3 *Autres informations spécifiques*

— Report en arrière des déficits

NEANT

— Crédit d'impôts

NEANT

4.1.4 *Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)*

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 59 933 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges sociales.



5 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

<i>Nature</i>	<i>Montant concernant les entreprises</i>	
	<i>Liées</i>	<i>Avec lesquelles la Société a un lien de participation</i>
Créances clients et comptes rattachés	2 757 927 €	0 €
Cash Pool (Actif)	1 998 467 €	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-308 342 €	0 €
Groupe – Dettes Impot	-3 629 819 €	0 €
Autres dettes	0 €	0 €
Charges financières	6 729 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €

6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

<i>Nature d'engagements en €</i>	<i>Donnés</i>	<i>Reçus</i>	<i>Note N°</i>
Avals	-	-	NEANT
Cautionnements	-	-	NEANT
Garanties	-	-	NEANT
Créances cédées non échus	-	-	NEANT
Garanties d'actif et de passif	-	-	NEANT
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-	NEANT
Engagements consentis l'égard d'entités liées	-	-	NEANT
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	-	-	NEANT
Engagements assortis de sûretés réelles	-	-	NEANT
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan	-	-	NEANT
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »	-	-	NEANT
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-	NEANT

7 Autres informations

7.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	11
Agents de maîtrise et Techniciens	27
Ouvriers	61
Apprentis	1
Total	100

7.2 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée car elle ferait indirectement état de rémunérations individualisées.

7.3 Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement avec la société tête de groupe SAS A.Schulman Holding Company.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration. Chaque filiale est redevable vis-à-vis de la société tête de groupe de l'impôt qu'elle aurait payé en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt sur les sociétés résultant de l'application du régime d'intégration fiscale seront en principe définitivement acquises à la société intégrante.

A. SCHULMAN PLASTICS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
A. SCHULMAN PLASTICS
Rue Alex Schulman
08600 GIVET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. SCHULMAN PLASTICS relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Vilhers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Vilhers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- Note 1.1 « Evénements principaux de l'exercice » concernant le redressement fiscal soldé sur l'exercice ;
- Note 2.1 « Principes et méthodes comptables – Indemnités de fin de carrière » concernant le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

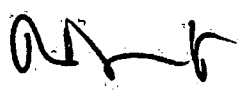
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 2020.06.1
2 10:02:18
+02'00'

Romain Dumont

A.Schulman Plastics SAS

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2018	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	118 894	107 402	11 491	9 730
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	118 894	107 402	11 491	9 730
	Immobilisations corporelles	Terrains	598 458	393 391	205 067	210 143
		Constructions	5 368 691	4 565 891	802 799	925 082
		Inst. techniques, mat. out. industriels	29 735 366	23 194 088	6 541 278	7 008 072
		Autres immobilisations corporelles	9 691 719	9 248 824	442 894	493 110
		Immobilisations en cours	293 541		293 541	963 741
		Avances et acomptes				
			TOTAL	45 687 776	37 402 195	8 285 581
Immobilisations financières ^a	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL					
Total de l'actif immobilisé		45 806 671	37 509 598	8 297 072	9 609 881	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	488 592		488 592	
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	488 592		488 592	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances ^a	Clients et comptes rattachés	2 757 927		2 757 927	4 385 005	
	Autres créances	2 370 410		2 370 410	283 761	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	TOTAL	5 128 337		5 128 337	4 668 766	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités					
	TOTAL					
Charges constatées d'avance		38 632		38 632	314 380	
Total de l'actif circulant		5 655 563		5 655 563	4 983 147	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		51 462 234	37 509 598	13 952 635	14 593 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00
Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet
348 649 393 R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS MIXTES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 15 JUIN 2020

MINUTES OF MIXED DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER
15 JUNE 2020

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 -
- APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS OF THE YEAR ENDED 31 OF DECEMBER, 2019 -

L'an deux mille vingt,
Le 15 juin,
A 11:30 heures,

On 15 June, 2020,
at 11:30 am

L'Associé unique de la société A.SCHULMAN PLASTICS (ci-après la "**Société**")
The sole shareholder of A.SCHULMAN PLASTICS (hereinafter the "Company"),

La société A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE, société de droit français dont le siège social se situe rue Alex Schulman, 08600 Givet, représentée par la société A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, elle-même représentée par M. Martin Coop (ci-après l' "**Associé unique**"),
A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE, a company incorporated under French law, having its registered office at Alex Schulman street, 08600 Givet, duly represented by the company A.SCHULMAN HOLDING COMPANY FRANCE, itself represented by Mr. Martin Coop, (hereinafter the "Sole Shareholder"),

Après avoir pris connaissance:
Having acknowledged:

- des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
The annual accounts for the year ended 31 December 2019;
- du Rapport de gestion du Président ;
The Management Report;
- du Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
The Statutory Auditor's Report;
- du texte des décisions soumises au vote de l'Associé unique.
The Project Resolutions.

A pris les décisions suivantes, sur convocation régulière du Président, sur l'ordre du jour suivant:
Made the following decisions upon invitation of the President, on the following agenda:

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des Rapports -
Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
*Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2019 and Reports –
discharge of the President - approval of non-deductible expenses;*
- Affectation du résultat ;
Allocation of results ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code ;
- Modification de l'article 10 des statuts de la Société ;
Amendment of Article 10 of the Company's Articles of Association;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
Renewal of the mandate of the statutory auditor;
- Pouvoir pour les formalités.
Powers for the formalities.

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, et ainsi que le prévoient les statuts de la Société, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale à distance, par téléconférence. Le procès-verbal de la séance est établi depuis le territoire français.

In the context of the Covid-19 pandemic, in accordance with the provisions of Order no. 2020-321 of 25 March 2020 adopted by the French Government and as provided for in the Company's Articles of Association, the Board of Directors decided to hold the Annual General Meeting remotely. The minutes of the meeting are drafted from France.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente en la personne de M. Romain Dumont.

The Statutory Auditor of the Company, PricewaterhouseCoopers Audit, duly invited, is present and represented by Mr Romain Dumont.

PREMIERE DECISION ORDINAIRE

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -

FIRST DECISION ORDINARY

- Approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2019 and Reports - discharge of the President - approval of non-deductible expenses-

L'Associé unique, après lecture et présentation du:

The Sole Shareholder, after having read the:

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2019 et sur les comptes arrêtés à cette date;
Management Report regarding the activities and situation of the Company during the year ended 31 December 2019 and the annual accounts for this period;
- du Rapport sur les comptes annuels 2019 du Commissaire aux comptes.
the Statutory Auditor's Report on the annual accounts for 2019.

Approuve le bilan, le compte de résultat et les Rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Approves the balance sheet, the income statement and reports as they have been presented as well as the transactions reflected in these annual accounts and summarized in the reports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé,

Consequently, the Sole Shareholder grants discharge to the President for the execution of his mandate during the past financial year.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

In compliance with the provisions of article 223 of the French Tax Code, no expense not included in the deductible charges in the sense of Article 39-4 of the General Tax Code was recorded.

DEUXIEME DECISION ORDINAIRE

- Affectation du résultat -

SECOND DECISION ORDINARY

- Allocation of results -

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un déficit de € 1 721 979,13 (Un Million Sept Cent Vingt et Un Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf euros et treize centimes).

The Sole Shareholder observes that the results for the year show a loss of € 1.721 979,13.

(One million seven hundred and twenty one thousand nine hundred and seventy nine euros, thirteen cents).

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce résultat comme suit :

Adopting the proposal of the President, the Sole Shareholder decides to allocate the result, as follows:

- Report à nouveau-1 721 979,13 €
To the Retained earnings

Le compte report à nouveau s'établira ainsi à € -1 721 979,13, représentant la perte de l'exercice

The retained earnings, an amount of € -1 721 979,13, will represent the Loss of the year

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents :

In accordance with the article 243 of the French General Tax Code (CGI), it is reminded that no dividend have been distributed for the three previous financial years:

TROISIEME DECISION ORDINAIRE

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce –

THIRD DECISION ORDINARY

-Agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code-

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé; mention en sera faite au registre des décisions.

The Sole Shareholder declares that no agreements falling within the scope of Article L. 227-10 of the French Commercial Code has occurred during the past financial year; this will be stated in the register of decisions.

QUATRIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

**- Modification de l'article 10 des statuts
de la Société-**

FOURTH DECISION EXTRAORDINARY

- Amendment of Article 10 of the Company's Articles of Association-

L'Associé unique décide de supprimer la mention de nomination d'un commissaire au compte suppléant, conformément à l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de Commerce.

The Sole Shareholder has decided to delete the mention of the appointment of an alternate auditor, in accordance with Article L. 823-1, paragraph 2 of the French Commercial Code.

CINQUIEME DECISION ORDINAIRE

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire -

FIFTH DECISION ORDINARY

-Renewal of the mandate of the statutory auditor-

L'Associé unique ayant pris connaissance du rapport de gestion du Président, propose de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de:

The Sole Shareholder, having in mind information provided by President in Management's Report, decides to renew the mandate of Statutory Auditor of:

la société PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée, dont le siège est sis 63 str. Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 31 décembre 2025.

PricewaterhouseCoopers Audit, a simplified joint-stock company, with head office at 63 str. Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, for a period of six years, until the next decisions of the Shareholders to approve the financial statements for the year ended December 31, 2025, will take place.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée, a remis au Président une lettre d'acceptation de ses fonctions et a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination.

PricewaterhouseCoopers Audit, a simplified joint-stock company, provided the letter of acceptance of his duties to the President and stated that he was not subject to any incompatibilities or prohibitions that could prevent his appointment.

SIXIEME DECISION
ORDINAIRE
- Pouvoir pour les formalités-

SIXTH DECISION ORDINARY
-Powers for the formalities-

L'Associé unique confère tous pouvoirs à un salarié résidant en France, Lori Tchoboian, ou Alexandre Piret ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

The Sole Shareholder grants all powers to an employee based in France, Mrs. Lori Tchoboian or Mr. Alexandre Piret or to the bearer of an original, a copy or an extract thereof, required for arranging the formalities and publications related to this meeting.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Without any further matter to discuss, the meeting is adjourned.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.
After reading the above stated, the resolutions adopted have been transcribed into minutes and signed by the Sole Shareholder.

A.SCHULMAN HOLDINGS FRANCE
Associé unique
Représentée par M. Martin COOP

DocuSigned by:

73829FB7E10419...

A.SCHULMAN PLASTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500 000,00

Siège social : rue Alex Schulman, 08600 Givet

348.649.393.R.C.S.Sedan

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **AUX DECISIONS MIXTES DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 15 JUIN 2020**

- APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 -

La Société A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE), Associée unique et Présidente de la Société A. SCHULMAN PLASTICS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice clos au 31 décembre 2019 est un exercice de 16 mois qui couvre la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019. Ce changement de date a été réalisé pour harmonisation des dates de clôture avec le groupe LyondellBasell.

Au cours de l'exercice, la société A.Schulman Plastics SAS a reçu de l'administration fiscale l'acceptation de la méthode de prix de transfert qui avait été initialement contestée dans le cadre d'un contrôle. Cependant l'administration a maintenu le redressement pour la première année d'application d'un montant de 3205 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2012. La société lors de la clôture de l'exercice précédent qui considérait avoir de sérieux arguments n'avait pas constitué de provision au titre de ce risque. Après une nouvelle revue fiscale, il a été décidé d'accepter le redressement qui a un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 3205 K€.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Voir éléments postérieurs à la clôture de l'exercice.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'intégration de A Schulman Plastics dans le groupe LyondellBasell va s'accompagner à compter de mai 2020 par 3 changements essentiels :

Le changement d'ERP. La société va passer sous SAP afin de simplifier son intégration et d'améliorer sa gestion

Depuis 2012 A Schulman Plastics agissait en tant que travailleur à façon pour A Schulman Plastics Bornem BVBA. Ce mode de production ne correspond pas à la manière dont le groupe LyondellBasell

souhaite évaluer la performance de ses entités. A compter du 1er mai 2020 A Schulman Plastics SAS va agir en tant qu'unité de production indépendante qui bénéficiera comme auparavant du support des services de A Schulman Plastics Bornem BVBA.

La signature d'un contrat avec Basell Sales & Marketing Company (BSM) qui va permettre de revendre en Europe les produits manufacturés.

L'impact de ces 2 derniers changements va entraîner :

- * une augmentation substantielle du chiffre d'affaires de A Schulman Plastics SAS (qui facturera en plus du coût de fabrication le prix des matières qui lui appartiendront)
- * des résultats prévisionnels qui devraient augmenter significativement
- * un besoin de fond de roulement qui sera financé par le Cashpool du groupe

La pandémie du Covid 19 a encore un impact très inégal selon les activités (forte demande en médical, emballage et agriculture, chute de la demande en Automobile...). Il est rappelé que :

A Schulman Plastics fait partie d'un Cashpool et qu'à ce titre aucun problème de disponibilité n'est actuellement prévisible

Le groupe LyondellBasell a pris la décision de limiter certains investissements pour permettre le financement des aléas actuels et n'a pas souhaité bénéficier des délais et reports de paiement d'impôts proposés par le Gouvernement.

Au mois d'avril 2020 on note une baisse de la production d'environ 19% par rapport à avril 2019. Cela n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats du mois. Il est difficile d'en tirer des conclusions relatives à l'impact du Covid 19 sur les résultats ultérieurs de notre société.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société bénéficie de nombreux atouts au niveau du Groupe avec un outil de production extrêmement performant et permettant de produire au meilleur prix. La nouvelle ligne de production va permettre au Groupe de satisfaire aux demandes de sa clientèle.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

*Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)*

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	94	1	0	0	95
Montant TTC des factures concernées	600 592	425	-	-	601 017
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	5,7%	0,0%	0,0%	0,0%	5,7%

*Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu*

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Montant TTC des factures concernées	1 332 562	-	-	-	1 332 562
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	5,54%	0,00%	0,00%	0,00%	5,54%

Dettes fournisseurs

(En euros)	Dettes non échues		Total
	Moins de 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019
Total des dettes fournisseurs	597 746	0	597 746

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 :

*Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)*

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Nombre de factures	9	3	0	1	13
Montant TTC des factures concernées	12 229	-1 858	0	-120	10 251
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %

*Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu*

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+91 jours	Total échu 1 jour et plus
Montant TTC des factures concernées	34 357	627	0	0	34 984
Pourcentage du montant HT des ventes de l'exercice	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %

Dettes fournisseurs

(En euros)	Dettes non échues		Total
	Moins de 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 31/08/2018	Au 31/08/2018	Au 31/08/2018
Total des dettes fournisseurs	844 298	0	844 298

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 24 043 562 euros (16 mois) contre 18 299 831 euros (12 mois) au titre de l'exercice précédent. Ramené sur 12 Mois le chiffre d'affaire 2019 aurait été de 18 032 671 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 24 071 546 euros contre 18 369 312 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 21 831 199 euros contre 16 609 455 euros au titre de l'exercice précédent. Ramené sur 12 mois les charges d'exploitation 2019 auraient été de 16 373 399 euros

Le résultat d'exploitation ressort à 2 240 347 euros contre 1 759 856 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 427 062 euros contre 4 983 678 euros au titre de l'exercice précédent. Ramené sur 12 mois il aurait été de 4 820 296 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 829 510 euros contre 1 343 346 euros au titre de l'exercice précédent. Ramené sur 12 mois elles auraient été de 1 372 132 Euros

L'effectif salarié moyen s'élève à 100 contre 101 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 1 444 018 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -6 729 euros contre -71 677 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 233 617 euros contre 1 688 179 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -3 205 569 (lié à l'acceptation du contrôle fiscal 2012 noté précédemment), de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 188 125 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 561 903 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de 1 721 979 euros contre un bénéfice de 910 954 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 952 635 euros contre 14 593 028 euros au 31 août 2018.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception des provisions pour pension qui ont été évaluées pour la première fois selon la méthode du corridor (conformément à la recommandation de l'ANC et par alignement avec la méthode utilisée par le groupe LyondellBasell en France. L'écart d'engagement à la clôture est limité à 259 K€ (1408K (avec corridor) contre 1667 K€ (sans corridor)). Il n'a pas d'impact sur le résultat compte tenu des modalités de calcul des frais refacturés dans la cadre de l'accord de façonnage.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 721 979,13 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	- 1 721 979,13 euros
------------------------	----------------------

Affectation

Au report à nouveau, soit	-1 721 979,13 euros	
Total	-1 721 979,13 euros	-1 721 979,13 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17 376 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que les mandats des Commissaires aux comptes arrivent à expiration à l'issue des délibérations de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qu'il convient donc de les renouveler.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et la Présidente.

DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Les décisions suivantes figurent à l'ordre du jour:

- Approbation des Comptes annuels sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Modification de l'article 10 des Statuts de la Société ;
- Décision de renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- Pouvoir pour les formalités.

* * *

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous voudrez bien nous poser, puis les différentes décisions figurant à l'ordre du jour seront mises aux voix.

A. SCHULMAN HOLDINGS FRANCE

Représentée par M. Martin COOP

Président

DocuSigned by:

73829FBE7E10419...

